



Bulletin Officiel

N° 4448 Vendredi 27 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LE CMF A DECIDE DE SUSPENDRE LA COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE
GIF FILTER DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 ET REPRENDRA LE
24 SEPTEMBRE 2013

2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

GIF FILTER
SRVICOM

2
3

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE

4

FCP AL BARAKA

5

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISAIR – AGO -

6

ELFOULADH - AGO -

7

ELFOULADH - AGE -

7

INFORMATIONS POST AGO

MEUBLATEX - AGO -

8-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 -

13-16

ATTIJARI LEASING - 2013-1 -

17-20

AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT -
ASSURANCE AMINA

21
21

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AL KHOUTAF

22

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 »

23

PAIEMENT DES DIVIDENDES

AL-KHOUTAF

23

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2019

- SIAME
- ASSURANCE SALIM

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES
ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du lundi 23 septembre 2013 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le mardi 24 septembre 2013.

2013 - AC - 18

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

La société GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses actionnaires de référence (la société ARTIMO, la société Immodev et la société DALMAS) ont signé en date du 23 Septembre 2013 un Contrat de cession d'un bloc de contrôle de la société GIF FILTER au profit de la société Loukil Investment Group portant sur la totalité de leurs participations soit 6 707 748 actions représentant ainsi 65,32% du capital de GIF FILTER. Le montant global de cette transaction sera de 15,308 Millions de Dinars.

Ladite transaction sera concrétisée à travers un protocole d'accord, signé par les deux parties, indiquant les modalités légales, financières et pratiques.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 796

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**SERVICOM**

Siège social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Les Actionnaires Fondateurs de SERVICOM ont créé SERVICOM Holding S.A en vue de regrouper leur participation dans SERVICOM et constituer un noyau dur d'actionnaires. Les Actionnaires Fondateurs de SERVICOM informent le public de la réalisation d'une transaction de bloc à la bourse de Tunis le 25 Septembre 2013 qui a permis à SERVICOM Holding de devenir l'actionnaire de référence de Servicom SA en détenant 52.96% de son capital.

La société SERVICOM Holding regroupe désormais toutes les participations des actionnaires fondateurs dans SERVICOM.

Par ailleurs, la société SERVICOM Holding informe le public que suite aux pourparlers engagés avec le fond d'investissement Maghreb Private Equity Fund III (MPEF III), les deux parties ont signé un protocole d'Investissement pour la participation de MPEF III dans le capital de SERVICOM Holding sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie.

Suite à l'augmentation de capital envisagée, le taux de participation de MPEF III dans SERVICOM Holding s'élèvera à 23.09%.

MPEF III est un fonds d'investissement géré par le Groupe TunInvest-AfricInvest. Les investisseurs de MPEF III comprennent des investisseurs institutionnels et des agences de développement parmi lesquels la Banque Africaine de Développement (BAD), le FMO (l'Agence de Développement Néerlandaise), la Société Financière Internationale - membre du Groupe de la Banque mondiale, CDC Entreprises Elan PME (investisseur institutionnel dans les Fonds de Private Equity en France et filiale de la Caisse des dépôts et consignations française), la DEG (l'Agence de Développement Allemande), Proparco (filiale de l'Agence Française de Développement), SIFEM (le Fonds d'Investissement Suisse pour les Marchés Emergents), BIO (Agence Belge de Développement) et Averroès Finance. MPEF III est un fonds d'investissement à participation privée qui cible les investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME) au Maghreb.

L'entrée de MPEF III dans le capital de SERVICOM Holding est une étape importante dans le renforcement de la structure financière de SERVICOM, et précède l'opération d'augmentation de capital de cette dernière.

Cette opération permettra au Groupe TunInvest-AfricInvest d'accompagner SERVICOM dans son projet de développement, de contribuer au financement de sa croissance en Tunisie et à l'international et plus généralement à la réalisation du nouveau plan stratégique de la société à horizon 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE Fonds Commun de Placement Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP GENERAL DYNAMIQUE** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP GENERAL DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP GENERAL DYNAMIQUE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 10 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– intermédiaire en bourse et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis
Distributeur	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP GENERAL DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0837 en date du 25 septembre 2013 sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AL BARAKA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP AL BARAKA** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP AL BARAKA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AL BARAKA
Forme juridique	Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 11 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – intermédiaire en bourse, ARAB TUNISIAN BANK et AL BARAKA BANK TUNISIA
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis
Distributeurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et AL BARAKA BANK TUNISIA, 88 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP AL BARAKA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0838 en date du 25 septembre sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès des guichets des agences de « AL BARAKA BANK TUNISIA ».

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH »

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

La Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 26 septembre 2013 à 10h** à TUNIS GRAND HOTEL, Avenue Monastir Menzah 7 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture puis approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2012 ;
3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2012 et quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs et renouvellement de mandat des administrateurs ;
6. Désignation d'un commissaire aux comptes ;

2013 - AS - 798

Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH »

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

La Société Tunisienne de Sidérurgie « ELFOULADH » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 26 septembre 2013 à 11h** à TUNIS GRAND HOTEL, Avenue Monastir Menzah 7 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation s'il y a lieu de la continuation de l'activité de l'Entreprise conformément à l'Article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2013 - AS - 799

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE MEUBLATEX

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS 4011 HAMMAM SOUSSE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2013, la société MEUBLATEX publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution : Approbation des états financiers 2012

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire les approuve sans aucune réserve les états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration lequel fait ressortir pour l'exercice 2012 un bénéfice net d'impôts de 369.061,854 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux premiers dirigeants de la société et aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Troisième résolution : Affectation des résultats et répartition des bénéfices :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2012 comme suit :

Total des bénéfices nets à affecter	369.061.854
Réserves légales (5%)	18.453.093
Bénéfices disponibles 2012	350.608.761
Réserves Extraordinaires au 31/12/2012	52.268.045
Total des bénéfices disponibles à répartir	402.876.806
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2012	0.000
Reliquat disponible 2012 av. distr. Dividendes	402.876.806

Suite à la répartition des bénéfices, les soldes des comptes de réserves seront comme suit :

- Réserves légales	:	2.432.487.880
- Réserves pour réinvestissements exonérés	:	14.969.853.065
- Réserves Extraordinaires	:	402.876.806

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Conventions Réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de ce qui lui a été rendu compte, conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, elle approuve toutes les opérations réalisées et telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats des administrateurs de la société, à savoir :

- Mr Neji MHIRI
- Mme Mahbouba MHIRI
- Mr Mourad MHIRI
- Sté MEUBLATEX INDUSTRIES

Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent Procès-verbal pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

BILAN APRES AFFECTATION DES RESULTATS				
Du 01/01/2012 au 31/12/2012				
			Exprimé en dinars	
ACTIFS				
RUBRIQUE		Notes	Au 31 décembre	
			2012	2011
<u>ACTIFS NON COURANTS :</u>				
Actifs immobilisés				
	Immobilisations incorporelles	A1	298 332,927	288 404,232
	Moins : amortissements	A2	192 789,326	160 131,430
			105 543,601	128 272,802
	Immobilisations corporelles	A2	89 225 357,457	88 338 231,784
	Moins : amortissements	A2	38 406 476,697	36 870 899,820
			50 818 880,760	51 467 331,964
	Immobilisations financières	A3	90 746 452,725	88 643 888,438
	Moins : provisions	R10	14 861 624,548	14 861 624,548
			75 884 828,177	73 782 263,890
Total des actifs immobilisés			126 809 252,538	125 377 868,656
Autres actifs non courants		A4	757 374,803	751 644,932
Total des actifs non courants			127 566 627,341	126 129 513,588
<u>ACTIFS COURANTS :</u>				
Stocks		A5	8 001 047,524	10 069 023,694
Moins : provisions			0,000	0,000
			8 001 047,524	10 069 023,694
Clients et comptes rattachés		A6	10 344 172,749	11 817 189,721
Moins : provisions		A7	1 365 555,260	1 317 405,690
			8 978 617,489	10 499 784,031
Autres actifs courants		A8	5 882 367,677	4 840 067,706
Placements et autres actifs financiers		A9	800 000,000	1 520 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités		A10	558 195,057	946 759,713
Total des actifs courants			24 220 227,747	27 875 635,144
TOTAL DES ACTIFS			151 786 855,088	154 005 148,732

- Suite -

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

Exprimé en Dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS						
RUBRIQUE				Notes	Au 31 décembre	
					2012	2011
CAPITAUX PROPRES:						
Capital social				P1	50 000 000,000	50 000 000,000
Réserves				P2	2 835 364,686	2 466 302,832
Autres capitaux propres				P3	29 492 266,431	29 492 266,431
Total des capitaux propres					82 327 631,117	81 958 569,263
Résultat de l'exercice					0,000	0,000
Total des capitaux propres après affectation					82 327 631,117	81 958 569,263
PASSIFS:						
Passifs non courants						
Emprunts				P4	16 866 624,536	22 883 701,870
Autres passifs financiers					476 981,535	0,000
Provisions					0,000	0,000
Total des passifs non courants					17 343 606,071	22 883 701,870
Passifs courants						
Fournisseurs et comptes rattachés				P5	27 136 458,712	29 123 303,334
Autres passifs courants				P6	8 814 201,339	8 695 297,189
Concours bancaires et autres passifs financiers				P7	16 164 957,849	11 344 277,076
Total des passifs courants					52 115 617,900	49 162 877,599
Total des passifs					69 459 223,971	72 046 579,469
Total des capitaux propres et des passifs					151 786 855,088	154 005 148,732

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserve pour réinv.exonéré	Réserve Spéciale de Réévaluation	Réserve Regime Spécial	Résultat de l'exercice	Résultat Réportés	Total des Capitaux Propres
Soldes au 31/12/2012 Avant affectation	50 000 000,000	2 414 034,787	14 969 853,065	14 522 413,366	52 268,045			81 958 569,263
Résultat de l'exercice 2012						369 061,854		369 061,854
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du.....								
Résultat Réportés						-369 061,854	369 061,854	0,000
Réserve Legale		18 453,093					-18 453,093	0,000
Réserve regime spéciale					350 608,761		-350 608,761	0,000
Dividendes distribués								0,000
Total	50 000 000,000	2 432 487,880	14 969 853,065	14 522 413,366	402 876,806	0,000	0,000	82 327 631,117

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
R.C. n° B1154341997 - M.F. n° 0000673N
Tél. : 71 843 900 - Fax : 71 783 607

Le Groupe Des Assurances de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 10 000 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **18 mars 2013** et ouverte à la souscription le **18 mars 2013**, a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au prix de 20 dinars l'action, soit 10 dinars de prime d'émission et 10 dinars de nominal, souscrites en numéraire à raison de (2) actions nouvelles pour (7) anciennes. La libération des actions souscrites a été faite au quart du nominal et la totalité de la prime d'émission.

Le capital social du Groupe Des Assurances de Tunisie est ainsi porté à 45 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2013 - AS - 795

Augmentation de capital réalisée

Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA »

94 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 4 000 000 dinars telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2013 et ouverte à la souscription le 14 juin 2013 a été réalisée par l'émission de 40 000 actions de nominal 100 dinars l'action, sans prime d'émission, souscrites en numéraire à raison de 4 actions nouvelles pour 3 anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 7 000 000 dinars divisé en 70 000 actions de nominal 100 dinars chacune et l'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

2013 - AS - 808

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 30 septembre 2013.

AVIS DES SOCIETES**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS****EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d’être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

2013 - AS - 794

PAIEMENT DES DIVIDENDES**Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage
« AL-KHOUTAF »****Société anonyme au capital de 7.657.650 Dinars**

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

Registre de commerce n°184391996

La Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage « **AL-KHOUTAF** » porte à la connaissance de ses actionnaires et de l’ensemble du public que l’Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 500 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 septembre 2013 auprès de la société « **AL-KHOUTAF** ».

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**Tahar AFFES**

2013 - AS - 791

A V I S

COURBE DES TAUX DU 27 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,818%	1 000,427
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,819%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,833%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,840%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,843%	1 013,527
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,848%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,854%	1 025,083
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,858%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,862%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,866%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,956%	1 026,051
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,123%	997,626
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,226%	1 000,083
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,928
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,210
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,771
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,661
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,802
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 037,925
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,133

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,778	146,792		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,919	12,920		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,330	1,331		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,038	36,040		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,933	48,937		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	154,525	154,204		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	542,168	541,573		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,192	117,481		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,389	122,054		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,159	116,098		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,270	111,131		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,582	86,144		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	122,425	122,548		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	93,698	93,577		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,518	106,314		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 342,307	1 340,618		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 245,487	2 231,676		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	102,199	101,187		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,934	101,248		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,531	122,101		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 199,786	1 195,945		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,844	124,942		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,310	15,344		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 884,105	5 884,220		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 042,744	5 044,334		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,153	2,139		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,876	1,869		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,074		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,037	107,054
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,294	103,303
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,593	104,608
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,568	101,581
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,412	102,423
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,900	105,908
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,965	102,977
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,500	102,511
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,082	103,093
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,485	104,494
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,868	100,878
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,069	103,079
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,024	103,033
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,792	105,802
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,553	104,563
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,312	102,320
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,580	101,590
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,613	103,623
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,473	101,484
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,570	102,580
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,465	103,476
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,444	101,455
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,700	102,710
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,791	103,800
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,270	101,280

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,411	10,412
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,987	101,997
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,537	102,547
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,148	100,215
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,351	65,036
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,341	146,089
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 455,664	1 452,683
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,692	107,526
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,889	105,665
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	83,871	83,458
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,618	16,618
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	260,987	260,663
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,723	34,547
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 278,392	2 269,455
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,362	75,228
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,379	56,298
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,246	99,095
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,329	108,984
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,115	97,496
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,237	11,234
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,765	11,761
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,574	14,555
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	13,990	13,947
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,564	11,535
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,546	10,520
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,420	10,399
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,606	10,607
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,454	125,035
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	124,929	124,660
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,026	9,974
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	101,205	100,688
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,796	19,736
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	74,912	74,764
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	76,409	76,362
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,494	96,177
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	90,042	89,164
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,936	96,754
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,410	99,412
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,020	99,757
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,253	93,792
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,699	127,002
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,521	10,405
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,089	114,055
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,687	116,364
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	101,477	100,879
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	96,765	95,648
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	181,890	180,011
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,654	160,802
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,746	141,445
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 873,943	9 780,661
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,632	19,315
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	130,426	127,968
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 486,726	1 473,129
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	104,802	103,205
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,188	86,341
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,249	113,191
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 884,681	8 804,236
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,410	9,285
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,250	9,200

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI.

BILAN (Exprimé en Dinars)

		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
	Notes			
ACTIFS				
<u>Actifs non Courants</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1.1	1 721 867	1 721 867	1 721 867
- Amortissements	-	1 693 203	1 656 858	1 684 495
		28 664	65 009	37 372
Immobilisations corporelles	1.1	22 176 005	20 992 796	21 615 041
- Amortissements	-	17 747 365	16 960 930	17 305 286
		4 428 640	4 031 866	4 309 755
Immobilisations financières	1.2	5 802 204	5 747 131	5 549 162
- Provision	-	588 969	588 969	588 969
		5 213 235	5 158 162	4 960 193
Autres actifs non courants	1.3	53 990	100 205	56 698
Total des actifs non courants	1	9 724 529	9 355 242	9 364 018
<u>Actifs Courants</u>				
Stocks	2.1	10 038 373	9 759 086	11 395 495
- Provision	-	1 713 943	1 584 617	1 713 943
		8 324 430	8 174 469	9 681 552
Clients et comptes rattachés	2.2	14 098 513	12 778 176	12 954 057
- Provision	-	2 049 417	1 889 626	2 049 417
		12 049 096	10 888 550	10 904 640
Autres actifs courants	2.3	2 564 677	3 705 239	3 271 751
- Provision	-	653 024	652 617	653 024
		1 911 653	3 052 622	2 618 727
Placement et autres actifs financiers	2.4	139 925	138 393	138 393
Liquidités et équivalents de liquidités		1 643 967	1 121 040	1 793 438
- Provision	-	13 930	17 540	13 930
		1 769 962	1 241 893	1 917 901
Total des actifs courants	2	24 055 141	23 357 534	25 122 820
Total des actifs		33 779 670	32 712 776	34 486 838

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
	Notes			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		14 040 000	14 040 000	14 040 000
Réserves		3 687 807	3 467 807	3 467 807
Autres capitaux propres		596 512	640 896	622 569
Résultats reportés		1 977 840	1 626 105	1 626 105
Total des capitaux propres avant résultat		<u>20 302 159</u>	<u>19 774 808</u>	<u>19 756 481</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>630 266</u>	<u>782 909</u>	<u>1 542 530</u>
Total des capitaux propres	3	<u>20 932 425</u>	<u>20 557 717</u>	<u>21 299 011</u>
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Crédit à moyen et long terme		625 462	1 213 427	861 574
Total des passifs non courants	4	<u>625 462</u>	<u>1 213 427</u>	<u>861 574</u>
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	4 124 036	4 748 286	3 776 726
Autres passifs courants	5.2	3 308 624	2 945 731	1 862 021
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	4 789 123	3 247 615	6 687 506
Total des passifs courants	5	<u>12 221 783</u>	<u>10 941 632</u>	<u>12 326 253</u>
Total des passifs		<u>12 847 245</u>	<u>12 155 059</u>	<u>13 187 827</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>33 779 670</u>	<u>32 712 776</u>	<u>34 486 838</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

Notes

30/06/2013 30/06/2012 31/12/2012

Produits d'exploitation

Revenus	6.1	10 825 597	9 310 100	19 261 077
Autres produits d'exploitation	6.2	17 818	23 066	45 241

(I) Total des revenus	6	<u>10 843 415</u>	<u>9 333 166</u>	<u>19 306 318</u>
--------------------------------	----------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

Charges d'exploitation

Variation de stock des PF et des encours	6.1	- 1 257 377	- 17 754	112 826
Achats d'approvisionnement consommés	6.3	8 323 453	6 063 884	12 312 652
Charges de personnel	6.4	1 795 754	1 355 932	2 990 968
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	467 255	428 652	1 289 262
Autres charges d'exploitation	6.6	810 209	645 531	1 428 541

(II) Total des charges d'exploitation		<u>10 139 294</u>	<u>8 476 245</u>	<u>18 134 249</u>
--	--	--------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Résultat d'exploitation (I -II)</u>		<u>704 121</u>	<u>856 921</u>	<u>1 172 069</u>
---	--	-----------------------	-----------------------	-------------------------

Charges financières nettes	6.7	- 249 027	- 210 866	- 410 880
Produits financiers	6.8	48 171	45 837	587 000
Autres Gains ordinaires	6.9	193 418	172 254	325 838
Autres Pertes ordinaires		-	-	-

<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>696 683</u>	<u>864 146</u>	<u>1 674 027</u>
---	--	-----------------------	-----------------------	-------------------------

Impôt sur les bénéfices	-	66 417	- 81 237	- 131 497
-------------------------	---	--------	----------	-----------

<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>630 266</u>	<u>782 909</u>	<u>1 542 530</u>
---	--	-----------------------	-----------------------	-------------------------

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

		<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>630 266</u>	<u>782 909</u>	<u>1 542 530</u>
Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1	467 255	428 652	1 285 652
Variation des Stocks		1 357 122	- 501 497	- 2 137 906
Variation des créances clients	7.2	- 877 795	- 1 239 745	- 1 491 801
Variation des autres actifs	7.3	672 500	- 335 636	129 712
Variation des fournisseurs et autres dettes	7.4	822 189	992 593	- 250 513
Plus-value / cessions d'immobilisations		-	- 50	- 553 892
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>3 071 537</u>	<u>127 226</u>	<u>- 1 476 218</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements suite à l'acquisition d'immo. corp. et incorp.	7.5	- 560 964	- 699 396	- 1 410 745
Encaissements provenant de la cession d'immo. corp et incorp.		-	50	51 049
Encaissements provenant de la cess. d'immo. financières		-	-	717 845
Décaissements liées aux immo. financières	7.6	- 220 000	- 315 000	- 315 000
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées		-	-	58 862
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées		- 13 760	- 120 245	- 144 482
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<u>- 794 724</u>	<u>- 1 134 591</u>	<u>- 1 042 471</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Enc. / Remb. d'emprunts (Crédits de gestion. CT)	7.7	- 1 582 663	900 000	3 082 193
Dividendes et autres distributions		-	-	- 970 606
Variations des autres capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)		- 26 057	- 25 523	- 43 850
Remboursement d'emprunts MT	7.8	- 236 112	- 816 050	- 685 131
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		<u>- 1 844 832</u>	<u>58 427</u>	<u>1 382 606</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>431 981</u>	<u>- 948 938</u>	<u>- 1 136 083</u>
Trésorerie au début de l'exercice		- 450 860	685 223	685 223
Trésorerie à la clôture de l'exercice		- 18 879	- 263 715	- 450 860

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la STEG dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la SIAME était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz. Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements STEQ.

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} Juin 1999, la valeur SIAME a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 DT par action de nominal 1 DT.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la " SIAME " sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30/12/1996.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la "SIAME" sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10% & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%, 20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %, 20%
* Matériel informatique	10 %, 33%

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 30 juin 2013, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 30 juin 2013, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de juin pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques " SIAME", sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées dans les produits à la date de leur réalisation. Les plus values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la SIAME sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles.
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du code des sociétés commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 30 juin 2013.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la SIAME correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La SIAME a présenté ses états financiers arrêtés au 30 juin 2013 de la même manière que l'exercice précédent.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société SIAME sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages prévus par l'article 22 du code d'incitation aux investissements.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 29 798 883 DT au 30 juin 2013 contre 28 971 117 DT au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Désignation	Note	En DT		
		30/06/2013	31/12/2012	Variation
Immobilisations incorporelles	1.1	1 721 867	1 721 867	-
Immobilisations corporelles	1.2	22 176 005	21 615 041	560 964
Immobilisations financières	1.3	5 802 204	5 549 162	253 042
Autres actifs non courants	1.4	98 807	85 047	13 760
Total		29 798 883	28 971 117	827 766

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 9 724 529 DT au 30 juin 2013 contre 9 364 018 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Immobilisations incorporelles	28 664	37 372	- 8 708
Immobilisations corporelles	4 428 640	4 309 755	118 885
Immobilisations financières	5 213 235	4 960 193	253 042
Autres actifs non courants	53 990	56 698	- 2 708
Total	9 724 529	9 364 018	360 511

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 30/06/2013

Désignation	Valeur brute				Amortissements				V C N
	01/01/2013	Acquisitions	Cessions/Rec.	Total	01/01/2013	Dotation	Cession/Rec.	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	1 721 867	-	-	1 721 867	1 684 495	8 708	-	1 693 203	28 664
Investissement de Recherche & Développement	517 004			517 004	517 004	-		517 004	-
Concession Marque, Brevet & Licence	997 077			997 077	995 475	777		996 252	825
Logiciel	207 786			207 786	172 016	7 931		179 947	27 839
2 - Immobilisations Corporelles	21 615 041	560 964	-	22 176 005	17 305 286	442 079	-	17 747 365	4 428 640
2.1 Terrain	51 279			51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 451 700	-	-	4 451 700	2 261 673	90 680	-	2 352 353	2 099 347
Bâtiments Industriels	3 888 860			3 888 860	1 867 752	76 099		1 943 851	1 945 009
Bâtiments Administratifs	501 831			501 831	383 375	10 692		394 067	107 764
Insatallations générales, Agen. et Aménag.	61 009			61 009	10 546	3 889		14 435	46 574
2.3 Matériels & Outillages	14 545 339	329 107	-	14 874 446	13 046 021	255 329	-	13 301 350	1 573 096
2.3.1 Matériels Industriels	7 605 898	218 523		7 824 421	6 846 562	113 798		6 960 360	864 061
2.3.2 Outillages industriels	5 129 051	74 496		5 203 547	4 734 995	79 669		4 814 664	388 883
2.3.3 Pièces. rechange & Outil. Immobilisés	1 810 390	36 088	-	1 846 478	1 464 464	61 862	-	1 526 326	320 152
Pièces de rechange immobilisées	1 580 272	33 528		1 613 800	1 270 508	56 539		1 327 047	286 753
Petits outillages immobilises	230 118	2 560		232 678	193 956	5 323		199 279	33 399
2.4 Matériels de transport	732 483	-	-	732 483	489 311	40 672	-	529 983	202 500
Matériels Transport De Bien	166 390		-	166 390	143 859	4 957	-	148 816	17 574
Matériels Transport De Personne	566 093	-	-	566 093	345 452	35 715	-	381 167	184 926
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	1 834 010	124 499	-	1 958 509	1 508 281	55 398	-	1 563 679	394 830
2.5.1 Agenc., Aménagement & installations	938 098	61 151		999 249	753 119	19 908		773 027	226 222
2.5.2 Matériels de bureaux	893 098	63 348		956 446	752 348	35 490		787 838	168 608
2.5.3 Immobilisation chez tiers	2 814			2 814	2 814	-		2 814	-
2.6 Immobilisation corporelles en cours	230	107 358		107 588				-	107 588
TOTAL GENERAL	23 336 908	560 964	-	23 897 872	18 989 781	450 787	-	19 440 568	4 457 304

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2013 à 5 802 204 DT contre 5 549 162 DT au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	Note	En DT		
		30/06/2013	31/12/2012	Variation
Titres de participation	1.3.1	5 571 484	5 351 484	220 000
Prêts personnels	1.3.2	132 372	95 251	37 121
Dépôts et cautionnements	1.3.3	98 348	102 427	- 4 079
Total		5 802 204	5 549 162	253 042

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la SIAME s'élève au 30 juin 2013 à 5 571 484 DT. Il se détaille ainsi :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	774 995	774 995	-
CONTACT	1 929 850	1 709 850	220 000
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	664 070	664 070	-
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
TOUTALU	1 713 500	1 713 500	-
Total	5 571 484	5 351 484	220 000

Les acquisitions de la période se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2013
AUG DE CAPITAL CONTACT	220 000
Total	220 000

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées :

Désignation	En DT		
	Brut	Provisions	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	774 995	-	774 995
CONTACT	1 929 850	-	1 929 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	664 070	-	664 070
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
TOUTALU	1 713 500	- 178 890	1 534 610
Total	5 571 484	- 483 153	5 088 331

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 30 juin 2013 comme suit :

Désignation	En DT			
	31/12/2012	Octroi	Remboursement	30/06/2013
Prêts au personnel brut	95 251	89 595	52 474	132 372
Provisions prêts au personnel	- 32 347	-	-	- 32 347
Total net de provisions	62 904	89 595	52 474	100 025

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 30 juin 2013 un solde débiteur de 98 348 DT détaillés comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Cautions douane	84 793	84 372	421
Consignation conteneurs	10 280	14 780	- 4 500
Divers cautionnements	3 275	3 275	-
Total	98 348	102 427	- 4 079

Au 30 juin 2013, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 469 DT.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2013 à 53 990 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation	En DT		
	Valeur brute	Résorption	Valeur nette
Essais de divers types de produits	98 807	44 817	53 990
Total	98 807	44 817	53 990

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 24 055 141 DT au 30 juin 2013 contre 25 122 820 DT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	En DT		
		30/06/2013	31/12/2012	Variation
Stocks	2.1	8 324 430	9 681 552	- 1 357 122
Clients et comptes rattachés	2.2	12 049 096	10 904 640	1 144 456
Autres actifs courants	2.3	1 911 653	2 618 727	- 707 074
Placements et liquidités	2.4	1 769 962	1 917 901	- 147 939
Total		24 055 141	25 122 820	- 1 067 679

2.1- STOCKS

La valeur nette du stock est passée de 9 681 552 DT au 31 décembre 2012 à 8 324 430 DT au 30 juin 2013 dont le détail est le suivant :

Désignation	En DT		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières	877 301	136 833	740 468
Pièces composantes	4 640 950	859 783	3 781 167
Pièces fabriquées	1 400 192	168 649	1 231 543
Produits consommables	341 320	40 635	300 685
Produits finis	2 778 610	508 043	2 270 567
Total	10 038 373	1 713 943	8 324 430

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients nettes des provisions s'élèvent au 30 juin 2013 à 12 049 096 DT détaillées comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
STEG	3 589 821	1 355 352	2 234 469
Clients locaux	2 652 618	2 015 055	637 563
Clients étrangers	5 125 844	6 052 123	- 926 279
Clients, effets à recevoir	252 006	930 548	- 678 542
Clients douteux - effets impayés	2 284 228	2 406 983	- 122 755
Clients, retenues de garanties	193 996	193 996	-
Total	14 098 513	12 954 057	1 144 456
Provisions	- 2 049 417	- 2 049 417	-
Encours clients net	12 049 096	10 904 640	1 144 456

Les provisions pour dépréciation des comptes clients s'élevant au 30 juin 2013 à 2 049 417 DT n'ont pas varié.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets de provisions s'élèvent au 30 juin 2013 à 1 911 653 DT contre 2 618 727 DT au 31 décembre 2012.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs débiteurs	244 534	67 968	176 566
Avances Fournisseurs	213 803	255 918	- 42 115
Acomptes aux personnels	88 431	80 277	8 154
Etat, impôts et taxes	686 209	1 486 991	- 800 782
Débiteurs divers	1 018 689	1 279 052	- 260 363
Produits a recevoir	60 822	47 592	13 230
Compte d'attente	151 472	16 009	135 463
Charges constatées d'avance	100 717	37 944	62 773
Total Brut	2 564 677	3 271 751	- 707 074
Provision pour dépréciation comptes fournisseurs	- 93 262	- 93 262	-
Provisions sur acomptes aux personnels	- 5 198	- 5 198	-
Provision pour dépréciation des débiteurs divers	- 538 860	- 538 860	-
Provision / report IS	- 13 002	- 13 002	-
Provision pour dépréciation des autres comptes débiteurs	- 2 702	- 2 702	-
Total Provision	- 653 024	- 653 024	-
Total Net	1 911 653	2 618 727	- 707 074

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les valeurs disponibles ont atteint 1 769 962 DT au 30 juin 2013 contre 1 917 901 DT au 31 décembre 2012 et dont le détail est le suivant :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Placements	139 925	138 393	1 532
Valeurs à l'encaissement	739 635	1 006 296	- 266 661
Banques et caisses	904 332	787 142	117 190
Provisions	- 13 930	- 13 930	-
Total	1 769 962	1 917 901	- 147 939

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les mouvements enregistrés au niveau de cette rubrique, au cours du premier semestre 2013, se présentent comme suit :

Rubrique	31/12/2012	Mouvements	30/06/2013
Capital	14 040 000	-	14 040 000
Actions rachetées	- 171 485	- -	171 485
S/Total 1	13 868 515	-	13 868 515
Réserve légale	1 404 000	-	1 404 000
Réserve statutaire	300 000		300 000
Réserve spéciale de réévaluation	925 238		925 238
Réserve spéciale de réinvestissement	749 959	220 000	969 959
Autres compléments d'apport	- 203 391	- -	203 391
Prime d'émission	463 486	-	463 486
S/Total 2	3 639 292	220 000	3 859 292
Réserve pour fonds social	554 839	- 21 913	532 926
Réserve pour fonds perdus	49 665	444	50 109
Subvention d'investissement	18 065	- 4 588	13 477
S/Total 3	622 569	- 26 057	596 512
Résultats reportés	1 626 105	351 735	1 977 840
S/Total 4	1 626 105	351 735	1 977 840
Total capitaux propres avant résultat	19 756 481	545 678	20 302 159
Résultat de l'exercice	1 542 530	- 912 264	630 266
Total capitaux propres avant affectation	21 299 011	- 366 586	20 932 425

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	ACTIONS RACHETES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	RESERVE POUR FONDS PERDUS	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	RESERVES SPECIALES DE REINVESTISSEMENT	RESULTAT DE l'EXERCICE	TOTAL	
Solde au 31/12/2012	14 040 000	1 626 105	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	-	203 391	463 486	554 839	49 665	18 065	749 959	1 542 530	21 299 011
AFFECTATION DU RESULTAT 2012	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	220 000	-	220 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	21 913	-	-	-	-	-	21 913
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	444	-	-	-	-	444
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 588	-	-	-	4 588
RESULTATS REPORTES	-	351 735	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	351 735	-
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	970 795	970 795
AUGMENTATION DE CAPITAL															
Résultat au 30/06/2013														630 266	630 266
Solde au 30/06/2013	14 040 000	1 977 840	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	-	203 391	463 486	532 926	50 109	13 477	969 959	630 266	20 932 425

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise 625 462 DT au 30 juin 2013, contre 861 574 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Crédit AB (1ère tranche)	69 213	138 427	- 69 214
Crédit AB (2ème tranche)	167 360	223 147	- 55 787
Crédit BIAT	388 889	500 000	- 111 111
Total	625 462	861 574	- 236 112

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise 12 221 783 DT au 30 juin 2013, contre 12 326 253 DT à la clôture de l'exercice 2012. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Note	En DT		
		30/06/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	4 124 036	3 776 726	347 310
Autres passifs courants	5.2	3 308 624	1 862 021	1 446 603
Passifs financiers	5.3	4 789 123	6 687 506	- 1 898 383
Total		12 221 783	12 326 253	- 104 470

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 30 juin 2013, ce poste totalise 4 124 036 DT contre 3 776 726 DT au 31 décembre 2012, soit une variation de 347 310 DT détaillée comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs	2 798 643	3 162 003	- 363 360
Fournisseurs, effets à payer	1 182 897	510 036	672 861
Fournisseurs, factures non parvenues	142 496	104 687	37 809
Total	4 124 036	3 776 726	347 310

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise 3 308 624 DT au 30 juin 2013 contre 1 862 021 DT au 31 décembre 2012. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Clients, avances et acomptes	65 748	-	65 748
Personnel, rémunérations dues	480 981	423 378	57 603
Etat, impôts et taxes	684 976	348 684	336 292
Dividendes et autres distributions	1 002 724	31 928	970 796
Autres charges à payer	535 545	516 985	18 560
CNSS / Assurance groupe	298 338	300 734	- 2 396
Provisions courantes pour risques et charges	240 312	240 312	-
Total	3 308 624	1 862 021	1 446 603

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 30 juin 2013, le solde de cette rubrique totalisant 4 789 123 DT se compose des postes suivants :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	31/12/2012	Variation
Autres passifs financiers	3 865 912	5 449 504	- 1 583 592
Concours bancaires	923 211	1 238 002	- 314 791
Total	4 789 123	6 687 506	- 1 898 383

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

Le premier semestre de l'exercice 2013 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 630 266 DT. Il s'analyse comme suit :

Désignation	Note	En DT		
		30/06/2013	30/06/2012	Variation
Revenus	6.1	10 825 597	9 310 100	1 515 497
Variation des stocks des produits finis et encours	6.1	1 257 377	17 754	1 239 623
Production	6.1	12 082 974	9 327 854	2 755 120
Achats consommés	6.3	8 323 453	6 063 884	2 259 569
Marge / coût matières		3 759 521	3 263 970	495 551
Autres produits d'exploitation	6.2	17 818	23 066	- 5 248
Charges de personnel	6.4	1 795 754	1 355 932	439 822
Dotation aux amortissements et aux provisions	6.5	467 255	428 652	38 603
Autres charges d'exploitation	6.6	810 209	645 531	164 678
Résultat d'exploitation		704 121	856 921	- 152 800
Charges financières nettes	6.7	249 027	210 866	38 161
Produits financiers	6.8	48 171	45 837	2 334
Autres gains ordinaires	6.9	193 418	172 254	21 164
Résultat des activités ordinaires avant impôt		696 683	864 146	- 167 463
Impôt sur les bénéfices		66 417	81 237	- 14 820
Résultat net de l'exercice		630 266	782 909	- 152 643

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 9 327 854 DT au 30 juin 2012 à 12 082 974 DT à la clôture de du premier semestre 2013. Cette variation s'analyse comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Ventes locales	3 881 676	2 890 909	990 767
Ventes STEG	2 644 728	1 744 787	899 941
Ventes export	4 299 193	4 674 404	- 375 211
Total chiffre d'affaires	10 825 597	9 310 100	1 515 497
Variation des stocks des produits finis et encours	1 257 377	17 754	1 239 623
Total	12 082 974	9 327 854	2 755 120

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2013 à 17 818 DT détaillés comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Produits divers (loyers...)	13 230	13 830	- 600
Subvention d'investissements inscrite au résultat	4 588	9 236	- 4 648
Total	17 818	23 066	- 5 248

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint 8 323 453 DT au 30 juin 2013 contre 6 063 884 DT au 30 juin 2012, se détaillant comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Achat matières premières et pièces composantes	5 312 465	6 055 430	- 742 965
Achat matières consommables et emballage	191 773	203 294	- 11 521
Variation de stock	2 614 500	- 483 743	3 098 243
Achat non stocké	231 974	184 410	47 564
Achats de marchandises	75 253	146 332	- 71 079
Transfert de charge ou RRR/achats	- 102 512	- 41 839	- 60 673
Total	8 323 453	6 063 884	2 259 569

6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 30 juin 2013 à 1 795 754 DT contre 1 355 932 DT au 30 juin 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Salaires et compléments de salaires	1 279 164	929 656	349 508
Avantages en nature	1 814	19 094	- 17 280
Indemnités	169 145	127 581	41 564
Congés payés	67 138	77 897	- 10 759
Charges patronales (CNSS et assurance groupe)	278 493	201 704	76 789
Total	1 795 754	1 355 932	439 822

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013, 467 255 DT ainsi détaillés :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Dotations aux amortissements des immo. Incorp.	8 708	21 605	- 12 897
Dotations aux amortissements des immo. Corp.	442 079	387 007	55 072
Dotations aux résorptions des charges à répartir	16 468	20 040	- 3 572
Dotation aux provisions pour dépréciation de stocks	1 713 943	1 584 617	129 326
Total dotations	2 181 198	2 013 269	167 929
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-1 713 943	-1 584 617	-129 326
Total reprises	-1 713 943	- 1 584 617	-129 326
Total	467 255	428 652	38 603

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 164 678 DT, en passant de 645 531 DT au 30 juin 2012 à 810 209 DT au 30 juin 2013.

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Fournitures de bureaux	7 880	6 939	941
Locations	5 547	3 623	1 924
Entretiens et réparations	68 636	82 309	- 13 673
Primes d'assurance	32 103	39 070	- 6 967
Etudes, recherches, documentation et abonn.	4 381	11 021	- 6 640
Personnel extérieur à l'entreprise	-	116 404	- 116 404
Honoraires	87 070	67 357	19 713
Commissions sur ventes	57 224	26 785	30 439
Séminaires et formation	5 324	300	5 024
Publicité, foires et relations publiques	22 439	21 334	1 105
Transports	152 144	46 653	105 491
Missions, déplacements, restaurations et réceptions	106 975	84 971	22 004
Frais postaux et télécommunication	30 031	27 238	2 793
Commissions bancaires	47 180	31 070	16 110
Pénalités	45 392	81 838	- 36 446
Impôts et taxes	182 276	41 962	140 314
Charges liées aux modifications comptables	1 809	6 452	- 4 643
Jetons de présence	4 000	-	4 000
Transfert de charges	- 50 202	- 49 795	- 407
Total	810 209	645 531	164 678

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

Au 30 juin 2013, le solde de cette rubrique a enregistré une augmentation de 38 161 DT en passant de 210 866 DT à 249 027 DT. Cette variation se détaille comme suit :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Intérêts/créance administrative	22 259	2 201	20 058
Intérêts/financement stock	18 456	10 237	8 219
Intérêts/compte courant	38 682	- 1 218	39 900
Intérêts nets/escompte	73 204	32 950	40 254
Intérêts/autres crédits d'exploitation	46 954	38 130	8 824
Perte de change nette	4 569	59 811	- 55 242
Intérêts sur CMT	44 903	68 157	- 23 254
Perte sur créance liés à des participations	-	598	- 598
Total	249 027	210 866	38 161

6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 48 171 DT se détaillent ainsi :

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Dividendes reçus	43 196	40 090	3 106
Produits des placements	4 975	5 747	- 772
Total	48 171	45 837	2 334

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Au 30 juin 2013, les autres gains ordinaires totalisant 193 418 DT proviennent à hauteur de 193 388 DT des apurements de comptes de passifs qui ne sont plus exigibles, conformément aux décisions du conseil d'administration du 23/08/2013.

Désignation	En DT		
	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Produits nets/cession des immobilisations	-	50	- 50
Produits/divers règlements fournisseurs	193 388	172 204	21 184
Produits divers liés aux modifications comptables	30	-	30
Total	193 418	172 254	21 134

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 30 juin 2013, la trésorerie nette de la société « SIAME » s'élève à 431 981 DT ainsi ventilée :

Désignation	30/06/2013
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 071 537
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 794 724
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	- 1 844 832
total	431 981

7. 1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Désignation	30/06/2013
Dotations aux amortissements et aux provisions	467 255
Reprise sur provisions	-
total	467 255

7. 2- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

Désignation	30/06/2013
Clients et comptes rattachés au 31/12/2012	12 954 057
Clients et comptes rattachés au 30/06/2013	- 14 098 513
Valeurs à l'encaissement au 31/12/2012	1 006 296
Valeurs à l'encaissement au 30/06/2013	- 739 635
total	- 877 795

7. 3- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	30/06/2013
Autres actifs courants au 31/12/2012	3 271 751
Autres actifs courants au 30/06/2013	- 2 564 677
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2012	138 393
Placements et autres actifs financiers au 30/06/2013	- 139 925
Variation des cautions	4 080
Variation des prêts au personnel	- 37 122
total	672 500

7. 4- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Désignation	30/06/2013
Fournisseurs et comptes rattachés au 30/06/2013	4 124 036
Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/2012	- 3 776 726
Autres passifs courants au 30/06/2013	3 308 624
Autres passifs courants au 31/12/2012	- 1 862 021
Dividendes décidés et non distribués	- 970 795
Intérêts courus au 30/06/2013	19 334
Intérêts courus au 31/12/2012	- 20 263
total	822 189

7. 5- DECAISSEMENTS SUITE A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	30/06/2013
Immobilisations incorporelles au 31/12/2012	1 721 867
Immobilisations incorporelles au 30/06/2013	- 1 721 867
Immobilisations corporelles au 31/12/2012	21 615 041
Immobilisations corporelles au 30/06/2013	- 22 176 005
Valeur brute des immobilisations cédées	-
total	- 560 964

7.6 - DECAISSEMENTS LIES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	30/06/2013
Augmentation de capital société CONTACT	-220 000
Total	- 220 000

7. 7- ENC. / REMB. D'EMPRUNTS (CREDITS DE GESTION. CT)

Désignation	30/06/2013
Crédits liés au cycle d'exploitation au 30/06/2013	3 146 686
Crédits liés au cycle d'exploitation au 31/12/2012	- 4 729 349
total	- 1 582 663

7. 8- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS A MOYEN TERME

Désignation	30/06/2013
Emprunt à plus d'un an au 30/06/2013	625 462
Emprunt à plus d'un an au 31/12/2012	- 861 574
Échéances à moins d'un an au 30/06/2013	699 892
Échéances à moins d'un an au 31/12/2012	- 699 892
total	- 236 112

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2013.
- 2-** Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », comprenant le bilan au 30 juin 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 3-** La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.
- 4-** Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qui pourraient être révélés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

- 5-** Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la SIAME de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- La SIAME a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KDT qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KDT étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ce redressement fiscal ;
- En date du 02/07/2012, l'Etat Algérien a renoncé à l'exercice de son droit de préemption sur les actions détenues par la SIAME dans TANIT Alger. Cette renonciation a permis à la SIAME de constater en 2012 la cession réalisée depuis 2009 puisqu'elle a jugé que toutes les conditions justifiant sa comptabilisation sont ainsi réunies bien que le montant de la cession ne soit pas encore rapatrié en Tunisie jusqu'à ce jour.
- Le portefeuille titres, détenu par la SIAME n'a pas fait l'objet d'une valorisation sur la base de la dernière situation financière de chaque société. Des provisions pour dépréciation d'immobilisations financières pourraient s'avérer nécessaires.
- Les états financiers au 30 juin 2013 gagnent à être complétés par une note sur les parties liées ainsi qu'une note sur les engagements hors bilan.

Tunis, le 20 Septembre 2013.

Le commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Adnène ZGHIDI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La société « ASSURANCES SALIM » publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mr Chihèb GHANMI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN
Arrêté au 30/06/2013
(Unité: En Dinars)

Actifs du Bilan	30/06/2013			30/06/2012	31/12/2012
	brut	amortissement provisions	net	net	net
AC 1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	325 147	247 090	78 057	14 877	8 356
AC13 Fonds commercial					
AC14 Acomptes versés					
	325 147	247 090	78 057	14 877	8 356
AC 2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines	1 909 936	1 323 156	586 780	686 718	561 819
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	347 777	217 489	130 287	191 639	160 426
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours					
	2 257 713	1 540 645	717 068	878 356	722 245
AC 3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	610 367	4 238 164	4 404 515	4 326 465
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 438	1 839 673	5 752 765	6 596 201	5 931 972
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Part dans des entreprises liées	10 816 432	575 902	10 240 530	7 869 380	7 851 759
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	11 042 500		11 042 500	7 500 000	6 922 500
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation					
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises					
AC33 Autres placements financiers	7 450 000	449 776	7 000 224	6 587 143	6 600 619
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	15 596 430	1 339 592	14 256 838	14 522 791	14 777 858
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	27 023 589		27 023 589	18 351 475	23 762 784
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres prêts	326 236		326 236	288 183	322 324
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 126 341		15 126 341	21 114 361	21 614 361
AC336 Autres					
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	446 349		446 349	378 484	399 337
	100 268 844	4 815 309	95 453 535	87 612 534	92 509 979
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux constat en unité de compte					
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 714 545		3 714 545	3 761 779	3 424 998
AC520 Provision d'assurance vie	18 823 457		18 823 457	13 874 211	17 381 796
AC530 Provision pour sinistres (vie)	4 605 654		4 605 654	3 930 877	4 449 104
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	7 923 952		7 923 952	6 085 479	7 111 783
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)					
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)					
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage					
AC560 Autres provisions techniques (vie)					
AC561 Autres provisions techniques (non vie)					
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte					
	35 067 608	0	35 067 608	27 652 345	32 367 681
AC 6 CREANCES					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 primes acquises et non émises					
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 173 914	2 651 510	20 522 404	19 868 540	20 390 118 (*)
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance					
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 318 067	207 633	2 110 433	2 623 148	2 576 984
AC63 Autres créances					
AC631 personnel	61 082		61 082	43 159	44 962
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	488 810		488 810	108 230	557 342
AC633 Débiteurs divers	132 507	15 225	117 283	582 750	169 356
AC64 Créances sur ressources spéciales					
	26 174 381	2 874 368	23 300 013	23 225 828	23 738 763
AC 7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	900 988		900 988	1 100 114	1 166 451
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	819 229		819 229	776 693	704 412
AC722 Autres charges a repartir					
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 interets et loyers acquis non échus					
AC732 estimations de réassurances - acceptation					
AC733 autres comptes de régularisation	1 728 200		1 728 200	1 173 876	996 401
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres	369 895		369 895	652 658	524 299
	3 818 312	0	3 818 312	3 703 342	3 391 563
TOTAL	167 912 005	9 477 412	158 434 593	143 087 282	152 738 587

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

BILAN
Arrêté au 30/06/2013
(Unité: En Dinars)

Capitaux propres et passifs du bilan	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Capitaux propres			
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	13 650 090	13 652 247	13 652 021
CP3 rachat d'action propres			
CP4 autres capitaux propres	5 292 006	3 139 106	3 139 106
CP5 résultat reportés	187 311	404 004	404 004
Total capitaux propres avant resultat de l'exercice	32 429 408	30 495 357	30 495 132
CP6 résultat de l'exercice	1 519 851	2 092 526	4 197 207
Total capitaux propres avant affectation	33 949 258	32 587 883	34 692 339
Passif			
PA1 Atres passifs financiers			
PA11 emprunt obligataires			
PA12 TCN émis par l'entreprise			
PA13 autres emprunts			
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 provisions pour impots			
PA23 autres provisions	1 154 466	807 911	1 123 727
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 provision pour primes non acquises	11 948 904	11 639 112	10 920 667
PA320 provision pour assurance vie	35 967 565	28 425 791	34 903 157
PA330 provision pour sinistres (vie)	11 755 296	11 439 268	11 561 103
PA331 provision pour sinistres (non vie)	38 336 494	33 862 047	35 527 385
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)			
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	31 759	30 463	49 231
PA350 provision pour égalisation et équilibrage	683 324	362 104	672 543
PA360 autres provisions technique (vie)			
PA361 autres provisions technique (non vie)	531 115	1 456 088	767 064
	99 254 456	87 214 872	94 401 150
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte			
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	12 868 340	11 415 764	12 960 256
	12 868 340	11 415 764	12 960 256
PA6 Autres Dettes			
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	293 837	368 831	169 931 (*)
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	4 284 967	3 585 252	2 397 302
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 autres			
PA63 autres dettes			
PA631 dépôts et cautionnements recues	272 783	256 531	261 211
PA632 personnel	6 859	4 484	4 210
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	637 118	819 482	951 335
PA634 créditeurs divers	3 048 449	2 786 951	2 615 918
PA64 ressources spéciales			
	8 544 012	7 821 531	6 399 906
PA7 Autres passifs			
PA71 comptes de régularisation passif			
PA710 report commissions recues des reassureurs			
PA711 estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 autres comptes de régularisation passif	2 664 061	3 239 322	3 161 210
PA72 écart de conversion			
	2 664 061	3 239 322	3 161 210
TOTAL	158 434 593	143 087 282	152 738 587

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 30/06/2013	CESSIONS ET RETROCESSIONS 30/06/2013	OPERATIONS NETTES 30/06/2013	OPERATIONS NETTES 30/06/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2012
PRNV 1 <u>Primes acquises</u>					
PRNV11 Primes émises et acceptées	12 892 351	-3 057 973	9 834 378	9 060 924	17 725 095
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 028 237	289 547	-738 690	290 723	672 388
	11 864 114	-2 768 426	9 095 688	9 351 648	18 397 483
PRNT3 <u>Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u>	1 028 057		1 028 057	853 221	1 589 978
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>					
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>					
CHNV11 Montants payés	-6 131 221	303 460	-5 827 761	-6 526 682	-11 938 209
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-2 809 109	812 168	-1 996 941	-1 380 955	-2 142 198
	-8 940 330	1 115 628	-7 824 702	-7 907 637	-14 080 407
CHNV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	242 640		242 640	-277 844	81 973
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-106 314		-106 314	-105 934	-173 148
CHNV 4 <u>Frais d'exploitation</u>					
CHNV41 Frais d'acquisition	-762 039		-762 039	-671 293	-1 234 239
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	114 817		114 817	67 216	-5 065
CHNV43 Frais d'administration	-2 901 746		-2 901 746	-2 477 304	-5 221 140
CHNV44 commission recues des réassureurs		892 492	892 492	462 307	838 505
	-3 548 968	892 492	-2 656 477	-2 619 073	-5 621 939
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>					
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>					
RTNV <u>Sous Total : Resultat technique de l'assurance non vie</u>	1 567 435	-760 307	-221 108	-705 619	193 940

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 30/06/2013	CESSIONS ET RETROCESSIONS 30/06/2013	OPERATIONS NETTES 30/06/2013	OPERATIONS NETTES 30/06/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2012
PRV 1 Primes acquises					
PRV11 Primes émises et acceptées	9 526 293	-5 357 951	4 168 342	6 109 918	11 717 947
	9 526 293	-5 357 951	4 168 342	6 109 918	11 717 947
PRV2 Produits de placements					
PRV 2 1 Revenus des placements	952 072		952 072	0	1 541 134
PRV 2 2 Produits des autres placements				718 350	
	952 072		952 072	718 350	1 541 134
PRV 2 3 Repise de correction de valeur sur placements					
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					
PR V3 Plus values non réalisées sur placements					
PR V4 Autres produits techniques					
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-2 151 374	1 022 308	-1 129 066	-1 276 065	-2 307 721
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-194 193	156 550	-37 643	-802 864	-406 472
	-2 345 567	1 178 858	-1 166 709	-2 078 929	-2 714 193
CHV 2 Variation des autres provisions techniques	-1 064 408	1 441 662	377 254	577 245	-2 392 538
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV 4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-2 335 528		-2 335 528	-2 779 965	-5 442 406
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0		
CHV43 Frais d'administration	-830 549		-830 549	-915 801	-1 713 099
CHV44 commission recues des réassureurs		2 372 263	2 372 263	1 951 211	4 468 637
	-3 166 077	2 372 263	-793 814	-1 744 556	-2 686 868
CHV5 Autres charges techniques					
CH V9 Charges de placements					
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-199 712		-199 712	-156 731	-154 689
CHV 92 Correction de valeur sur placement	-431 440		-431 440	-94 638	-228 184
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements					
	-631 152		-631 152	-251 369	-382 873
CHV 10 Moins values non réalisées sur placements					
CHNT2 Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat					
RTV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	3 470 874	-365 168	2 905 993	3 330 658	5 082 609

ETAT DE RESULTAT
(Unité: En Dinars)

		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	-221 108	-705 619	193 940
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	2 905 993	3 330 658	5 082 609
PRNT1	Produits des placements			
	PRN T11 revenus des placements	1 675 024	1 402 733	2 601 445
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'interet	-171 209	-172 990	-226 137
CHNT12	correction des valeur sur placements	-759 051	-184 801	-385 176
CHNT13	pertes provenant de la realisation des placements			
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-1 028 057	-853 221	-1 589 978
PRNT2	autres produits non techniques	8 896	24 512	55 774
CHNT3	autres charges non techniques	-72 633		-39 365
	Résultat provenant des activités ordinaires	2 337 855	2 841 272	5 693 112
CHNT4	impôts sur le résultat	-818 005	-748 745	-1 495 905
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	1 519 851	2 092 526	4 197 207
PRNT 4	Gains extraordinaires			
CHNT5	Pertes extraordinaires			
	Résultat net de l'exercice	1 519 851	2 092 526	4 197 207
	Effet modication comptable (nets d'impots)			
	Résultat net de l'exercice après modification comptable	1 519 851	2 092 526	4 197 207

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 30/06/2013
(Unité: En Dinars)

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
- Encaissement des primes reçues des assurés	21 133 034	19 095 251	38 249 260
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-7 405 066	-7 975 861	-15 659 777
- Encaissement des primes reçues acceptations	11 839	2 909	34 650
- Sommes versées pour sinistres acceptations			
- Décaissements des primes pour les cessions	-970 666	-532 696	-1 768 915
- Encaissement des sinistres pour les cessions			
- Commissions versées aux intermédiaires	-2 349 346	-2 463 532	-4 860 127
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 381 379	-2 729 486	-4 717 982
- Encaissements liés à la cession des placements financiers			
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-1 219 721	-1 250 323	-2 322 230
- Produits financiers reçus	1 770 842	2 096 675	4 245 791
- Impôt sur les bénéfices payés	-2 101 155	-1 687 642	-3 024 837
- Autres mouvements	-14 042	-6 209	-7 806
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	6 474 341	4 549 086	10 168 026
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		170	930
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-115 834	-20 591	-25 909
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-56 405 756	-74 512 206	-108 447 599
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	52 117 786	72 431 670	100 942 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-4 403 803	-2 100 957	-7 530 035
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
- Encaissement suite à l'émission des actions			
- Dividendes et autres distributions	-2 336 000	-2 119 683	-2 119 683
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 336 000	-2 119 683	-2 119 683
<u>Variation de trésorerie</u>	-265 463	328 446	518 309
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	1 166 451	648 142	648 142
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	900 988	976 588	1 166 451

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
(Unité: En Dinars)

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ENGAGEMENTS RECUS			
Caution recus des agents généraux	48 000	48 000	48 000
Caution et garantie au titres des appels d'offres	297 135	106 079	297 135
ENGAGEMENTS DONNES			
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres		12 010	
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus	101 400	101 400	101 400
Autres engagements données			
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
Autres valeurs détenues pour compte de tiers			
Total	446 535	267 489	446 535

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arrêtées au 30/06/2013

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: « ASSURANCES SALIM »
SIEGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: ass.salim@planet.tn
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES	Toutes branches
---------------------	-----------------

PRINCIPAUX REASSUREURS	• MAPFRE • ODYSSEE RE • SCOR • HANOVER RE • CCR • ARIG • CONVERIUM • TUNIS RE
---------------------------	---

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Taoufik DRISS: Président du Conseil
- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAR
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- SIFIB
- Mme Haifa LAARIBI
- M.Ahmed TRABELSI
- M. Nejib MARZOUGUI
- M. Adel ZARROUK
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Tarek CHERIF

3- DIRECTION GENERALE

- M. Ali HAMMAMI : Directeur Général
- M. Ali MAIFI : Directeur Général (par intérim)
- M. Sami BANAWAS : Directeur Général (par intérim)

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Le premier semestre 2013 a été marqué par :

Au niveau du secteur

- L'agrément accordé à 2 nouvelles sociétés opérant dans l'assurance Takaful.
- L'application de l'accord tarifaire inter-compagnies des garanties facultatives Auto du 28/12/2012.
- L'entrée en vigueur à compter du 1er juin 2013 du nouveau tarif Automobile pour les usages Taxi, Louages et transport rural.

Au niveau de la société « ASSURANCES SALIM »

- Un total du bilan de 158,435 MD contre 143,087 MD fin juin 2012 et un résultat net de la période de 1,520 MD contre 2,093 MD au 30/06/2012 soit une diminution de 27,37%.
- La forte dotation de provision pour dépréciation de titres constituée sur Tunis Ré pour un montant de 0.816 MD.
- Des fonds propres de 33,949 MD contre 32,588 MD fin juin 2012.
- Des primes émises total de 22,419MD contre 21,683 MD fin juin 2012, soit une augmentation de 3,39 %.
- Des engagements techniques de 99,254 MD contre 87,215 MD fin juin 2012, soit un taux d'évolution de 13,80%.
- Des sinistres payés passant de 8,831 MD à 8,283 MD fin juin 2013, soit une diminution de 6,21%.
- Des produits financiers passant de 2,121 MD fin juin 2012 à 2,627 MD fin juin 2013.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- Obligations et titres à revenus fixes:

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres à revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

- Placements en représentations des contrats en unités de compte:

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.5 - Les provisions techniques:

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises :**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie :**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres :**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Provisions pour égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- **Autres provisions techniques :**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances:

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre comptables et extracomptables.

Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

2009 et antérieurs	100 %
2010	50 %
2011	20 %

Les créances contentieuses sont provisionnées par ancienneté :

2011 et antérieurs	100 %
2012	50 %

Les créances douteuses et les créances sur les agents fermées sont provisionnées en totalité.

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 30/06/2013 un montant net de 78 057DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute Au 30/06/2013	Amortissements			Valeur Nette Au 30/06/2013
				31/12/2012	Dotations 30/06/2013	30/06/2013	
Logiciel	239 427	85 720	325 147	-231 071	-16 019	-247 090	78 057
<u>Total</u>	<u>239 427</u>	<u>85 720</u>	<u>325 147</u>	<u>-231 071</u>	<u>-16 019</u>	<u>-247 090</u>	<u>78 057</u>

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 30/06/2013 un montant net de 717 068 D déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2012	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute 30/06/2013	Amortissements			Valeur Nette au 30/06/2013
					31/12/2012	Dotations 30/06/2013	30/06/2013	
A.A.I	594 103	12 562	-	606 665	-267 207	-22 009	-289 217	317 449
M. Transport	276 938	27 600	-	304 538	-191 350	-24 570	-215 920	88 618
M. Inform.	883 903	114 830	-	998 733	-734 568	-83 452	-818 020	180 714
M.M.B	346 801	975	-	347 777	-186 375	-31 114	-217 489	130 287
<u>Total</u>	<u>2 101 745</u>	<u>155 968</u>	<u>=</u>	<u>2 257 713</u>	<u>-1 379 500</u>	<u>-161 145</u>	<u>-1 540 645</u>	<u>717 068</u>

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 30/06/2013 un montant net de 95 453 535 DT contre 87 612 534 DT au 30/06/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Terrains et constructions d'exploitation	4 238 164	4 404 515	4 326 465
Terrains et constructions hors exploitation	5 752 765	6 596 201	5 931 972
Part dans des entreprises liées	10 240 530	7 869 380	7 851 759
Obligations émises par les entreprises liées	11 042 500	7 500 000	6 922 500
Autres placements financiers	7 000 224	6 587 143	6 600 619
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	14 256 838	14 522 791	14 777 858
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 023 589	18 351 475	23 762 784
Autres prêts	326 236	288 183	322 324
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 126 341	21 114 361	21 614 361
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	446 349	378 484	399 337
<u>Total</u>	<u>95 453 535</u>	<u>87 612 534</u>	<u>92 509 979</u>

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisiti on ou Cession 2013	Valeur Brute au 30/06/13	Amortissements			Valeur nette au 30/06/2013
				31/12/2012	Dotations 30/06/2013	30/06/2013	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation Assurances SALIM	3 532 042	-	3 532 042	-522 066	-88 301	-610 367	2 921 675
<u>Total</u>	<u>4 848 531</u>	<u>-</u>	<u>4 848 531</u>	<u>-522 066</u>	<u>-88 301</u>	<u>-610 367</u>	<u>4 238 164</u>

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition ou Cession 2013	Valeur Brute au 30/06/13	Amortissements			Valeur nette au 30/06/2013
				31/12/2012	Dotations 30/06/13	30/06/13	
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-	-	424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	- 969 452	-60 570	-1 030 022	1 392 778
Immeuble hors exploitation immeuble Assurances SALIM	4 745 438	-	4 745 438	-691 014	- 118 637	-809 651	3 935 787
<u>Total</u>	<u>7 592 438</u>	<u>-</u>	<u>7 592 438</u>	<u>-1 660 466</u>	<u>-179 207</u>	<u>-1 839 673</u>	<u>5 752 765</u>

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute 31/12/12	Mvts de l'exercice			Valeur Brute 30/06/13	Provisions			Valeur Nette au 30/06/13
		Capital non libéré 30/06/13	Acqui.	Cessi.		31/12/12	Dotations / Reprise 2013	30/06/13	
BH	696 244				696 244				696 244
BH Technologie	330 000				330 000	-330 000		-330 000	-
Modern leasing	1 004 183				1 004 183				1 004 183
Modern leasing (contrat de liquidité)	145 791		12 858		158 649	-36 714	-24 088	-60 802	97 847
SIFIB	218 376				218 376				218 376
SIM SICAR	1 798 200				1 798 200				1 798 200
SOPIVEL	3 625 800				3 625 800				3 625 800
STIMEC	236 600	101 400			135 200	-135 200		-135 200	-
SGRC	399 880				399 880				399 880
SMT	49 900				49 900	-49 900		-49 900	-
ATTAKAFOULIA			2 400 000		2 400 000				2 400 000
<u>Total</u>	<u>8 504 973</u>	<u>101 400</u>	<u>2 412 858</u>		<u>10 816 432</u>	<u>-551 814</u>	<u>-24 088</u>	<u>-575 902</u>	<u>10 240 530</u>

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2012	Acquisition Libération	Cession/tombé	Valeur Nette 30/06/2013
Emprunt obligataire BH-2009/A	6 922 500	-	-	6 922 500
Emprunt obligataire BH-2013		3 120 000		3 120 000
Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013		1 000 000		1 000 000
<u>Total</u>	<u>6 922 500</u>	<u>4 120 000</u>	<u>=</u>	<u>11 042 500</u>

AC33-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2012	Parti- cipation 2013	Valeur Brute 30/06/2013	provisions			Valeur Nette 30/06/2013
				31/12/2012	30/06/2013 dotation	30/06/2013	
FONDS GERE SIM SICAR	6 950 000	500 000	7 450 000	-349 381	-100 395	-449 776	7 000 224
<u>Total</u>	<u>6 950 000</u>	<u>500 000</u>	<u>7 450 000</u>	<u>-349 381</u>	<u>-100 395</u>	<u>-449 776</u>	<u>7 000 224</u>

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Mvts Au 30/06/2013			Valeur Brute au 30/06/2013	Provisions			Valeur Nette au 30/06/2013
		Capital non libéré 30/06/13	Acqui	Ces.		31/12/2012	/ Reprise 2013	30/06/2013	
ATB	290 699				290 699	-81 983	-7 900	-89 883	200 816
BNA	40 800				40 800	-2 831	- 241	-3 072	37 728
ATTIJARI BANK	38 868				38 868	-5 799	3 386	-2 414	36 454
BTEI	38 421				38 421				38 421
STB	282 199				282 199	-96 775	-47 103	-143 878	138 321
SOTUMAG	42 584				42 584				42 584
UIB	1 320 000				1 320 000		-47 344	-47 344	1 272 656
TUNIS RE	4 607 186		230 475		4 837 661	-157 642	-816 469	-974 111	3 863 550
CIMENTS DE CARTHAGE	68 885		25 052		93 937				93 937
ENNAKL	107 000				107 000		-6 620	-6 620	100 380
ONE TECH HOLDING			200 005		200 005				200 005
AFRIQUE ASSISTANCE	32 000				32 000				32 000
ASSURCREDIT	150 000				150 000	-6 258	6 258		150 000
SDA	7 500				7 500	-2 248		-2 248	5 252
SICAV BHP	705 400				705 400	-2 727	-50 182	-52 909	652 491
SICAV BHO	550 396				550 396	-1 015	-10 338	-11 353	539 043
FCP CAPITALISATION	1 000 000				1 000 000				1 000 000
FCP SECURITE	4 000 000				4 000 000				4 000 000
SOTACIB	1 853 100				1 853 100				1 853 100
OBLIG.SICAV TANIT	100				100				100
UTB	5 761				5 761	-5 761		- 5 761	0
FCP R SWING	0	1 000 000	1 000 000		0				0
<i>Total</i>	<i>15 140 897</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 455 533</i>		<i>15 596 430</i>	<i>-363 039</i>	<i>-976 553</i>	<i>-1 339 592</i>	<i>14 256 838</i>

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Souscription +plus value de souscription	Rembourse ment+coût d'acqui- sition	Valeur Brute au 30/06/2013	Valeur Nette au 30/06/2013
- Emprunt obligataire STAR	400 000			400 000	400 000
- Emprunt obligataire STAR	156 000			156 000	156 000
- Emprunt obligataire ATB 2007	800 000		-40 000	760 000	760 000
- Emprunt obligataire AB 15ANS	733 327		-66 670	666 657	666 657
- Emprunt obligataire AB 20ANS	200 000		-12 500	187 500	187 500
- Emprunt obligataire PANOBOIS 2007	300 000		-100 000	200 000	200 000
- Emprunt STB 2008/1	750 000		-62 500	687 500	687 500
-Emprunt STB 2010	400 000		-50 000	350 000	350 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/1	300 000		-100 000	200 000	200 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/2	300 000			300 000	300 000
- Emprunt obligataire ATL -2010/1	600 000			600 000	600 000
- Emprunt obligataire AMEN BANK 2010	433 300			433 300	433 300
- Emprunt obligataire UIB 2011/2	500 000		-71 450	428 550	428 550
- Emprunt obligataire BTK 2012	500 000			500 000	500 000
- Emprunt obligataire E.W.L 2013/1		500 000		500 000	500 000
- Emprunt obligataire T.L 2013		1 000 000		1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire UBCI 2013/1		1 000 000		1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire H.L 2013		300 000		300 000	300 000
<i>S/total I</i>	6 372 627	2 800 000	-503 120	8 669 507	8 669 507
- BTA ECHEANCE AVRIL 2014 :	1 508 230		-2 550	1 505 680	1 505 680
- BTA ECHEANCE FEVRIER 2015 :	6 636 570		-32 400	6 604 171	6 604 171
- BTA ECHEANCE OCTOBRE 2018 :	7 747 330	1 000 000	-1 375	8 745 955	8 745 955
- BTA ECHEANCE DECEMBRE 2016 :	1 498 027		249	1 498 276	1 498 276
<i>S/total II</i>	17 390 157	1 000 000	-36 075	18 354 082	18 354 082
<i>Total Général</i>	<i>23 762 784</i>	<i>3 800 000</i>	<i>-539 195</i>	<i>27 023 589</i>	<i>27 023 589</i>

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2012	Prêts accordés au 30/06/2013	Remboursements au 30/06/2013	Valeur nette au 30/06/2013
Prêt au personnel (FAS)	307 842	45 000	41 088	311 754
Autres Prêts	14 482			14 482
<i>Total</i>	<i>322 324</i>	<i>45 000</i>	<i>41 088</i>	<i>326 236</i>

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2012	Souscription Au 30/06/2013	Rachat Au 30/06/2013	Valeur nette Au 30/06/2013
-Billets de trésorerie	4 500 000		2 500 000	2 000 000
-Compte à terme	8 114 361	1 126 646	4 114 666	5 126 341
-Certificats de dépôt	9 000 000	44 000 000	45 000 000	8 000 000
<u>Total</u>	<u>21 614 361</u>	<u>45 126 646</u>	<u>51 614 666</u>	<u>15 126 341</u>

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2012	Libération 30/06/2013	Constitution 30/06/2013	Valeur Nette 30/06/2013
Tunis Ré	399 337	378 484	425 496	446 349

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 30/06/2013 un montant de 35 067 608. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 30/06/2013	Montant Net 30/06/2012	Montant Net 31/12/2012	Variation
Provisions pour primes non acquises non vie	3 714 545	3 761 779	3 424 998	289 547
Provisions d'assurances vie	18 823 457	13 874 211	17 381 796	1 441 662
Provisions pour sinistres vie	4 605 654	3 930 877	4 449 104	156 550
Provisions pour sinistres non vie	7 923 952	6 085 479	7 111 783	812 168
<u>Total</u>	<u>35 067 608</u>	<u>27 652 345</u>	<u>32 367 681</u>	<u>2 699 927</u>

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant 30/06/2013	Montant 30/06/2012	Montant 31/12/2012	Variation
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	20 522 404	19 868 540 (*)	20 390 118 (*)	132 287
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	2 110 433	2 623 148	2 576 984	-466 551
AC 631-Personnel	61 082	43 159	44 962	16 120
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	488 810	108 230	557 342	-68 532
AC 633-Débiteurs Divers	117 283	582 750	169 356	-52 073
<u>Total</u>	23 300 013	23 225 828	23 738 763	-438 750

Il est à noter que pour l'exercice 2013, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 2 651 510 DT détaillée comme suit :

Contentieux Primes	1 572 711
Recouvrement Direct	407 444
Agents Généraux	426 886
Courtiers	244 469
<u>Total</u>	2 651 510

Créances	moins d'un an	1 an et(-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	11 013 562	11 153 026	1 007 326	23 173 914
Créances nées d'opération de réassurance	2 074 808	243 259		2 318 067
personnel	61 082			61 082
Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	488 810			488 810
Débiteurs divers	117 282	15 225		132 507
	13 755 545	11 411 510	1 007 326	26 174 381

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 30/06/2013 un solde de 3 818 312 DT contre un solde de 3 703 342 DT au 30/06/2012 et se présente comme suit :

Libellé	Montant 30/06/2013	Montant 30/06/2012	Montant 31/12/2012	Variation
liquidités et équivalents de liquidités	<u>900 988</u>	<u>1 100 114</u>	<u>1 166 451</u>	-265 463
Comptes Banques	899 847	1 099 759	1 165 975	
Caisse siège	1 141	354	476	
Frais d'acquisition reportés	<u>819 229</u>	<u>776 693</u>	<u>704 412</u>	114 817
Produits à recevoir	<u>1 728 200</u>	<u>1 173 876</u>	<u>996 401</u>	731 799
Autres (Consignations)	<u>369 895</u>	<u>652 658</u>	<u>524 299</u>	-154 403
<u>Total</u>	<u>3 818 312</u>	<u>3 703 341</u>	<u>3 391 563</u>	<u>426 749</u>

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 30/06/2013 les capitaux propres de la société s'élèvent à 33 949 258 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 30/06/2012	Valeur au 31/12/2012
Capital social	13 300 000	13 300 000	13 300 000
Réserves légales	1 330 000	1 330 000	1 330 000
Réserves extraordinaires	4 719 500	4 719 500	4 719 500
Réserves pour réinvestissement exonérés	5 292 006	3 139 106	3 139 106
Primes d'émission	6 600 000	6 600 000	6 600 000
Fonds social	1 000 590	1 002 747	1 002 521
Report à nouveau	187 311	404 004	404 004
Effets de modifications comptables		-	
Résultat de la période	1 519 851	2 092 526	4 197 207
<u>Total</u>	<u>33 949 258</u>	<u>32 587 883</u>	<u>34 692 339</u>

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat de L'exercice	Autres variations	situation au 30/06/2013
Capital social	13 300 000					13 300 000
Réserves Légales	1 330 000					1 330 000
Réserves Extraordinaires	4 719 500					4 719 500
Prime d'émission	6 600 000					6 600 000
Fonds Social	1 002 521				-1 931	1 000 590
report à nouveau	404 004	-216 693				187 311
Effet modification comptable						
Réserves pour Réinvestissements exonérés	3 139 106	2 152 900				5 292 006
résultat de l'exercice	4 197 207	-1 936 207	-2 261 000	1 519 851		1 519 851
Total	34 692 339	-	-2 261 000	1 519 851	-1 931	33 949 258

Résultat de l'exercice

❖ Le Résultat Brut de la période arrêté au 30/06/2013 est de 2 337 855 DT contre 2 841 272 DT au 30/06/2012 soit une diminution de 503 416 DT soit 17,71 %.

❖ **Le résultat fiscal :**

Résultat comptable avant impôts	:	2 337 855
+ Total réintégrations		1 439 557
- Total déductions		493 877
- Déduction PPD actions cotées		946 379
Déduction pour dégrèvement fiscal		
- Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		2 337 156
- IS dû		818 005
Résultat Net de la période		1 519 851

❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 30/06/2013 est de 1 519 851 DT contre 2 092 526 DT au 30/06/2012 soit une diminution de 572 676 DT soit 27,37 %.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 1 154 466 DT et se détaillent comme suit :

- Provisions pour impôts 521 296 DT relatif au crédit de TVA dans l'attente d'une position définitive de l'administration fiscale.
- Provisions pour commissions à payer 456 578 DT,
- Provisions pour litiges 176 592 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 30/06/2013 totalisent 99 254 456 DT contre 87 214 872 DT au 30/06/2012 soit une augmentation de 12 039 584 DT et un taux d'évolution de 13,80 %.

Les provisions mathématiques ont évolué de 26,53% pour atteindre le montant de 35 967 565 DT contre 28 425 791 DT au 30/06/2012.

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 50 091 789 DT au 30/06/2013 contre 45 301 315 DT au 30/06/2012 soit une augmentation de 10,57 %.

La société « ASSURANCES SALIM » a procédé à la constatation de la provision pour égalisation telle que prévu dans l'article 25 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001 et modifié le 6 juin 2011 pour un montant de 683 324 DT.

Provisions Techniques	Réalisations 30/06/2013	Réalisations 30/06/2012	Réalisations 31/12/2012	Taux d'évolution 30/06/13
<u>Provisions mathématiques vie</u>	35 967 565	28 425 791	34 903 157	26,53%
	35 967 565	28 425 791	34 903 157	
<u>Provisions pour primes non acquises</u>				
AUTO	4 512 951	4 113 167	3 934 494	2,66 %
RISQUE TECHNIQUE ET DIVERS	6 163 601	6 501 939	6 005 412	
INCENDIE	1 034 946	895 194	688 823	
TRANSPORT	237 406	128 811	291 938	
	11 948 904	11 639 112	10 920 667	
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>				10 ,57%
VIE	11 755 296	11 439 268	11 561 103	
GROUPE	2 317 027	1 981 220	1 954 345	
AUTO	26 584 569	25 042 987	25 670 211	
RISQUE TECHNIQUE ET DIVERS	5 391 888	4 099 268	5 331 613	
INCENDIE	2 899 590	2 834 740	2 703 791	
TRANSPORT	1 143 420	-96 168	- 132 575	
	50 091 789	45 301 315	47 088 488	
<u>Provision participation vie et non vie</u>	31 759	30 463	49 231	13,80%
<u>Provisions pour égalisation et équilibrage</u>	683 324	362 104	672 543	
<u>Autres provisions techniques</u>	531 115	1 456 088	767 064	
<u>Total Provisions</u>	99 254 456	87 214 872	94 401 150	

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 30/06/2013 à 12 868 340 DT contre 11 415 764 DT au 30/06/2012.

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 8 544 012 DT au 30/06/2013 contre 7 821 531 DT au 30/06/2012, soit une augmentation de 722 482 DT et se détaille comme suit :

	Montant au 30/06/2013	Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012	Variation
Autres dettes				
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	293 837	368 831(*)	169 931(*)	-74 994
-Dettes nées d'opérations de réassurances	4 284 967	3 585 252	2 397 302	699 715
-Dépôt et cautionnement reçues	272 783	256 531	261 211	16 252
-Personnel	6 859	4 484	4 210	2 375
-Etat organismes de sécurité sociale				
collectivités publiques	637 118	819 482	951 335	-182 364
-Créditeurs divers	3 048 449	2 786 951	2 615 918	261 498
<u>Total</u>	8 544 012	7 821 531	6 399 906	722 482

Dettes	moins d'un an	1 an et(-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurances directes	293 837			293 837
Dettes nées d'opération de réassurance	2 424 243	1 860 724		4 284 967
Dépôts et cautionnement reçus		134 331	138 451	272 782
personnel	6 859			6 859
Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	637 118			637 118
Créditeurs divers	2193 502	854 947		3 048 449
	5 555 559	2 850 003	138 451	8 544 012

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 2 664 061 DT au 30/06/2013 contre 3 239 322 DT au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant de 2 642 485 DT ;
- Produits constatés d'avance pour un montant de 21 576 DT.

(*) Données retraitées à des fins comparatives.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 4 168 342 DT au 30/06/2013 contre 6 109 918 DT au 30/06/2012, soit une variation de -1 941 576 DT.

Libellé	Montant au 30/06/2013	Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012	Variation
Primes émises	9 526 293	10 779 876	20 291 387	-1 253 583
Acceptations				
Primes à annuler				
Variation des primes acquises non émises				
Sous-total 1	9 526 293	10 779 876	20 291 387	-1 253 583
Primes cédées	-5 357 951	-4 669 958	-8 573 440	-687 992
<u>Total</u>	<u>4 168 342</u>	<u>6 109 918</u>	<u>11 717 947</u>	<u>-1 941 576</u>

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 30/06/2013	Réalisations 30/06/2012	Réalisations 31/12/2012	structure 30/06/2013	Taux d évolution
DECES	8 878 437	9 972 028	19 130 273	93,20%	
CAPITALISATION	627 387	781 889	1 112 954	6,59%	
MIXTE	20 469	25 960	48 160	0,21%	
<u>Total</u>	<u>9 526 293</u>	<u>10 779 876</u>	<u>20 291 387</u>	<u>100,00%</u>	-11,63%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 30/06/2013 un montant de 2 627 097 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	51 531 595
- Provisions techniques vie	47 722 861
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	131 683 864
- Produits des placements globaux	2 627 097

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 952 072 DT au 30/06/2013 contre un montant de 718 350 DT au 30/06/2012.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 1 166 709 DT au 30/06/2013 contre 2 078 929 DT au 30/06/2012

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 377 254 DT au 30/06/2013 contre 577 245 DT au 30/06/2012.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 2 335 528 DT au 30/06/2013 contre 2 779 965 DT au 30/06/2012.

Le poste «Frais d'administration» de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 4 922 786 DT au 30/06/2013 contre 3 672 544 DT au 30/06/2012.

Frais Généraux	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	variation
Frais du Personnel	1 688 380	1 507 203	3 135 630	181 177
Divers frais d'exploitation	853 685	776 482	1 287 159	77 203
Honoraires commissions et vacations	117 726	102 801	237 689	14 925
Dotation aux amortissements	444 672	452 166	852 428	-7 494
Etats impôts et taxes	285 715	311 856	618 619	-26 141
Jetons de présence servis	93 750	93 750	93 750	
Dotation à la provision pour congés payés	37 274	26 478	25 312	10 796
Dotation à la provision pour créances douteuses	264 521	168 910	392 031	95 611
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	1 106 110	232 898	437 123	873 212
Dotation à la provision pour risques divers	30 954		467 858	30 954
Total	4 922 786	3 672 544	7 547 599	1 250 242

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 30/06/2013 est de 830 549 DT contre 915 801 DT au 30/06/2012.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	30/06/2013		30/06/2012	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	20,59 %	79,41 %	30,56 %	69,44 %
Salaires	20,96 %	79,04 %	21,70 %	78,30 %
Chiffre d'affaires	42,49 %	57,51 %	49,72 %	50,28 %

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit

Désignation	30/06/2013	30/06/2012
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	830 549	915 801
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	2 901 746	2 477 304
Frais de gestion des placements	1 190 491	279 439
Total	4 922 786	3 672 544

Les commissions reçues des réassureurs au 30/06/2013 sont de 2 372 263 DT contre 1 951 211 DT au 30/06/2012.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 30/06/2013 de 631 152 DT

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 30/06/2013 de 2 905 993 DT contre 3 330 658 DT au 30/06/2012.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 9 095 688 DT au 30/06/2013 contre 9 351 648 DT au 30/06/2012 soit une diminution de 255 960DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 30/06/2013	Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012	Variation
Primes émises et acceptées *	12 892 351	10 902 719	21 440 311	
Variation des primes émises non acquises	-1 028 237	352 297	1 070 742	
Sous-Total	11 864 114	11 255 016	22 511 053	609 098
Primes cédées	-3 057 973	-1 841 794	-3 715 215	
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	289 547	-61 574	-398 354	
<u>Total</u>	<u>9 095 688</u>	<u>9 351 648</u>	<u>18 397 483</u>	<u>-255 960</u>

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 30/06/2013	Réalisations 30/06/2012	Réalisations 31/12/2012	structure 30/06/2013	structure 30/06/2012	Taux d évolution
IARD	2 081 229	1 564 825	8 616 345	16,14%	14,35%	33,00%
AUTO	5 006 811	4 502 712	2 454 983	38,84%	41,30%	11,20%
ENGINEERING	946 279	644 430	1 267 922	7,34%	5,91%	46,84%
TRANSPORT	896 349	595 128	1 759 698	6,95%	5,46%	50,61%
MALADIE	3 961 684	3 595 624	7 341 363	30,73%	32,98%	10,18%
<u>Total</u>	<u>12 892 351</u>	<u>10 902 719</u>	<u>21 440 311</u>	<u>100,00%</u>	<u>100,00%</u>	<u>18,25%</u>

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 30/06/2013 un montant de 2 627 097 DT La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- <i>Provisions techniques non vie</i>	51 531 595
- <i>Provisions techniques vie</i>	47 722 861
- <i>Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie</i>	131 683 864
- <i>Produits des placements globaux</i>	2 627 097

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 1 028 057 DT au 30/06/2013 contre un montant de 853 221 DT au 30/06/2012.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 7 824 702 DT au 30/06/2013 contre 7 907 637 DT au 30/06/2012.

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Ce poste est constitué par la variation de la provision pour risque en cours de la branche automobile et la variation de la provision pour égalisation et équilibrage qui s'élève à 242 640 DT au 30/06/2013 contre 277 844 DT au 30/06/2012.

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à 106 314 DT contre 105 934DT au 30/06/2012

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 762 039 DT au 30/06/2013 contre 671 293 DT au 30/06/2012.

Le poste «Frais d'administration» de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 4 922 786 DT au 30/06/2013 DT contre 3 672 544 DT au 30/06/2012.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 30/06/2013 est de 2 901 746 DT contre 2 477 304 DT au 30/06/2012.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	30/06/2013		30/06/2012	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	20,59 %	79,41 %	30,56 %	69,44 %
Salaires	20,96 %	79,04 %	21,70 %	78,30 %
Chiffre d'affaires	42,49 %	57,51 %	49,72 %	50,28 %

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataction	Variation
Au titre de l'exercice 2013	704 412	819 229	114 817

Les commissions reçues des réassureurs au 30/06/2013 sont de 892 492DT contre 462 307 DT au 30/06/2012.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat déficitaire de -221 108 DT au 30/06/2013 contre - 705 619 DT au 30/06/2012.

3- ETAT DE RESULTAT :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	VARIATION
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	-221 108	-705 619	193 940	484 511
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	2 905 993	3 330 658	5 082 609	-424 665
Produits des placements	1 675 024	1 402 733	2 601 445	272 291
charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)				
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-171 209	-172 990	-226 137	1 781
Correction des valeurs sur placements	-759 051	-184 801	-385 176	-574 250
Pertes provenant de la réalisation des placements				
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-1 028 057	-853 221	-1 589 978	-174 785
Autres produits non techniques	8 896	24 512	55 774	-15 615
Autres charges non techniques	-72 633		-39 365	-72 633
Résultat provenant des activités ordinaires	<u>2 337 855</u>	<u>2 841 272</u>	<u>5 693 112</u>	<u>-503 416</u>
Impôts sur le résultat	-818 005	-748 745	-1 495 905	-69 260
Effet modification comptable (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice	<u>1 519 851</u>	<u>2 092 526</u>	<u>4 197 207</u>	<u>-572 675</u>

4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1 flux de trésorerie liés à l'exploitation : 6 474 341 DT

1-1 encaissements des primes reçues des assurés : 21 133 034 DT.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 14 470 529 DT
- affaires agents généraux pour 4 107 597 DT
- affaires courtiers pour 2 554 908 DT

1-2 sommes versées pour paiement des sinistres : - 7 405 066 DT.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 11 839 DT.

1-4 décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de -970 666 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : -2 349 346 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

- sommes versées au personnel s'élèvent à- 1 392 735 DT.
- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à -988 644 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à -1 219 721 DT.

1-8 produits financiers reçus

Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total de 1 770 842 DT.

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : -2 101 155 DT.

1-10 Autres mouvements : -14 042 DT.

2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : -4 403 803 DT.

- décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : - 115 834
- décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -56 405 756 DT.
- encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 52 117 786 DT.

3/Flux de trésorerie liés aux activités de financements : - 2 336 000 DT

- dividendes et autres distributions : - 2 336 000 DT

4/Variation de trésorerie : 265 463 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice : 1 166 451 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 900 988 DT.

C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de 'actif :

[illegible]

financiers											
3.4.6 Autres	6 950 000	500 000		7 450 000		349 381		100 395		449 776	7 000 224
3.5 Créances pour espèces déposées	399 337	425 496	378 484	446 349							446 349
3.6 Placements des contrats en UC											
	95 956 744	56 885 533	52 573 434	100 268 844	2 182 531	1 264 234	267 508	1 101 035		2 450 039	2 365 269 95 453 535
<u>TOTAL:</u>	98 297 916	57 127 221	52 573 434	102 851 704	3 793 102	1 264 234	444 672	1 101 035		4 237 774	2 365 269 96 248 660

C2- ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS :

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur
Placements immobiliers	12 440 968	9 990 929	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	25 156 965	23 305 733	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	705 400	652 491	
Autre parts d'OPCVM	550 496	539 143	
Obligations et autres titres à revenu fixe	38 066 089	38 066 089	
Autres placements financiers	7 450 000	7 000 224	
Autres prêts et effets assimilés	326 236	326 236	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	446 349	446 349	
Autres dépôts	15 126 341	15 126 341	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus			
<u>Total</u>	<u>100 268 844</u>	<u>95 453 535</u>	
Dont montant de ces placements qui admis à la présentation des provisions techniques			
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs			

C3 -VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers	309 631	207 984	517 615
Revenu des participations	293 686	200 187	493 873
Revenu des autres placements	694 257	897 564	1 591 821
Autres revenus financiers	23 788		23 788
Total des produits de placements	1 321 362	1 305 735	2 627 097
Intérêts			370 921
Frais externes (pertes sur réalisation)			
Autres frais (ajustement sur valeur)			1 190 491
Total des charges de placements			1 561 412

C4- Résultat technique non vie par catégorie d'assurance :

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	4 428 354	488 695	1 071 406	963 095	950 881	3 961 684	11 864 114
Primes émises	5 006 811	663 701	1 417 528	946 279	896 349	3 961 684	12 892 351
Variation des primes non acquises	-578 457	-175 006	-346 123	16 817	54 532		-1 028 237
Charges de prestation	-3 843 198	-135 984	-264 184	-138 880	-1 102 186	-3 213 256	-8 697 690
Prestations et frais payés	-3 116 225	-142 509	-57 294	-124 665	160 046	-2 850 574	-6 131 221
Charges des provisions pour prestations diverses	-726 973	6 525	-206 891	-14 216	-1 262 232	-362 682	-2 566 469
Solde de souscription	585 156	352 710	807 221	824 215	-151 305	748 428	3 166 424
Frais d'acquisition	-439 958	-33 168	-145 392	-56 194	-73 189	-14 137	-762 039
variation des frais d'acquisition reportés	55 984	2 967	49 680	5 828	357		114 817
frais d'administration	-1 083 598	-304 575	-289 320	-384 839	-210 905	-628 509	-2 901 746
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 467 572	-334 777	-385 032	-435 205	-283 736	-642 646	-3 548 968
Produits nets de placements	630 992	64 495	92 463	166 127	27 755	46 225	1 028 057
Participation aux résultats	-50 966		-31 995	-8 520	-14 832		-106 314
Solde financier	580 026	64 495	60 468	157 607	12 923	46 225	921 743
Primes cédées	-219 286	-452 787	-981 905	-682 628	-721 367		-3 057 973
Part des réassureurs dans les primes non acquises	8 499	100 939	197 689	-17 580			289 547
Part des réassureurs dans les prestations payées	29 578	12 495	31 204	9 224	220 959		303 460
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-28 127	-40 656	-6 823	109 515	778 259		812 168
Commissions reçues des réassureurs	57 546	294 290	285 431	207 810	47 415		892 492
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-151 790	-85 719	-474 404	-373 659	325 266	-	-760 307
Résultat technique	-454 181	-3 291	8 253	172 958	-96 854	152 006	-221 108

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	8 878 437	627 387	20 469	9 526 293
Charges de prestations	-2 261 631	-83 936		-2 345 567
Charge des provisions d'assurance vie	374 765	-1 347 993	-91 180	-1 064 408
Solde de souscription	6 991 570	-804 541	-70 711	6 116 318
Frais d'acquisition	-2 328 089	-3 809	-3 630	-2 335 528
Frais d'acquisition reportés				
Autres charges de gestion nettes	-789 022	-33 222	-8 305	-830 549
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 117 111	-37 031	-11 935	-3 166 077
Produits nets de placements	47 604	714 054	190 414	952 072
Charges de placements	31 558	473 364	126 230	631 152
Participation aux résultats et intérêts techniques				
Solde financier	16 046	240 690	64 184	320 921
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 357 951			-5 357 951
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 178 858			1 178 858
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 441 662			1 441 662
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	2 372 263			2 372 263
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-365 168			-365 168
<u>Résultat technique vie</u>	3 525 337	-600 882	-18 462	2 905 993

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	9 526 293
Charges de prestations	-2 345 567
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-1 064 408
Solde de souscription	6 116 318
Frais d'acquisition	-2 335 528
Autres charges de gestion nettes	-830 549
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 166 077
Produits nets de placements	952 072
charges de gestion des placements	-631 152
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	320 921
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 357 951
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 178 858
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 441 662
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	2 372 263
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-365 168
<u>Résultat technique</u>	2 905 993
Informations complémentaires	
Montant des rachats	18 819
Intérêts techniques bruts de l'exercice	

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquises	11 864 114
Primes émises	12 892 351
Variation des primes non acquises	-1 028 237
Charges de prestation	- 8 697 690
Prestations et frais payés	- 6 131 221
Charges des provisions pour prestations diverses	- 2 566 469
Solde de souscription	3 166 424
Frais d'acquisition	-762 039
Frais d'acquisition reportés	114 817
Frais d'administration	-2 901 746
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 548 968
Produits nets de placements	1 028 057
Participation aux résultats	-106 314
Solde financier	921 743
Primes cédées	- 3057 973
Part des réassureurs dans les primes acquises	289 547
Part des réassureurs dans les prestations payées	303 460
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	812 168
Commissions reçues des réassureurs	892 492
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-760 307
Résultat technique	-221 108
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	11 948 904
Provisions pour primes non acquises ouverture	10 920 667
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	38 336 494
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	35 527 385
Provisions pour P.B. non vie à la clôture	31 759
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	683 324
Autres provisions techniques clôture	531 115
Autres provisions techniques ouverture	767 064

C8-Tableau de ventilation des primes émises par zone géographique et par nature de risque

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	VARIATION
NORD	20 063 088	19 869 546	37 884 419	
CENTRE	1 571 860	1 381 093	2 740 924	
SUD	783 695	431 956	1 106 354	
Total	22 418 643	21 682 595	41 731 697	3,39%

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	
VIE	9 526 293	10 779 876	20 291 387	
Total VIE	9 526 293	10 779 876	20 291 387	-11,63%
AUTO	5 006 811	4 502 712	8 616 344	11,20%
ARD	663 701	510 351	711 689	30,05%
INCENDIE	1 417 528	1 054 474	1 743 294	34,43%
ENGINEERING	946 279	644 430	1 267 922	46,84%
TRANSPORT	896 349	595 128	1 759 698	50,61%
MALADIE	3 961 684	3 595 624	7 341 363	10,18%
Total NON VIE	12 892 351	10 902 719	21 440 310	18,25%
Total	22 418 643	21 682 595	41 731 697	3,39%

C9-Participations croisées :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM /Filiales BH et autres	% de détention Filiales BH/ SALIM
BANQUE DE L HABITAT	90 000 000	57 732	5	288 660	0,32%	21,86%
MODERN LEASING	20 000 000	211 879	5	1 059 395	5,30 %	1,75%
SIFIB-BH	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,83%
SOPIVEL	9 100 000	36 258	100	3 625 800	39,84%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	6,43%
STIMEC (1)	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
SMT	500 000	499	100	49 900	9,98%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	
ATTAKAFOULIA	10 000 000	480 000	5	2 400 000	24%	

(1) capital non libéré 101 400 DT

SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les Actionnaires,

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société « ASSURANCES SALIM » couvrant la période du 01 janvier au 30 juin 2013.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité de la Direction de la société « ASSURANCES SALIM ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Les états financiers semestriels au 30 juin 2013, font apparaître un total net de bilan de 158 434 593 Dinars et un bénéfice net d'impôt de 1 519 851 Dinars.

Responsabilité de l'auditeur

3- Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Avis sur les états financiers

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ASSURANCES SALIM » au 30 juin 2013 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers « DHAMEN », conclu avec la « BANQUE DE L'HABITAT », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit «DHAMEN».
- La rubrique AC61 « Créances nées d'opérations d'assurances directes » fait apparaître un total de 20 522 KDT dont 15 467 KDT des créances sur des contrats Assurances Vie pour le produit « DHAMEN », conclu avec la « BANQUE DE L'HABITAT ». A l'occasion de la migration au nouveau applicatif, ces créances font l'objet de réconciliation avec la Banque de l'Habitat en vue d'arrêter l'état des arriérés définitifs.
- La société « ASSURANCES SALIM » détient, à la date du 30 Juin 2013, une participation de 0,32% du capital de la « BANQUE DE L'HABITAT », elle-même détenant 21,86% du capital de la société « ASSURANCES SALIM ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %.
- La participation de la société « ASSURANCES SALIM » dans la société « SOTACIB » s'élève au 30 Juin 2013 à 6 048 Mille Dinars dont 4 195 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010, 2011 et 2012. L'évaluation de cette participation a été effectuée compte tenu ces perspectives futures d'activité prévues dans le business plan 2012-2021.

Tunis, le 25 Septembre 2013

P/ GAC – CPA International

Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 550 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.